Les vieux véhicules diesel interdits à Bruxelles

Fini de rouler avec une vieille voiture diesel et polluante à Bruxelles. Les vieux diesel seront interdits de circulation, sous peine d'amende.

Véhicules diesel polluants interdits à Bruxelles

Les vieux véhicules au diesel ne sont plus les bienvenus à Bruxelles. A partir du 1er janvier 2018, les diesel d'avant 1997 ne pourront plus circuler dans les 19 communes de la Région bruxelloise. Seul le Ring et des accès à des parkings de dissuasion resteront accessibles.

Des caméras vérifieront automatiquement les plaques de tous les véhicules et les contrevenants devront s'acquitter d'une amende de 350€. Une période de transition de neuf mois est prévue, pour permettre aux automobilistes de s'adapter.

Bruxelles rejoint ainsi la liste des Zones à Basse Emission (*Low Emission Zone*). C'est déjà le cas à Anvers ou Paris depuis le début de l'année. Les portes continuent à se fermer pour le diesel qui n'a pourtant pas fini de polluer.

- Lire Et pourquoi pas rouler au gaz naturel (CNG) ?

Quels véhicules sont concernés ?

La restriction concerne tous les véhicules diesel qui répondent à la norme Euro 1 ou

antérieurs aux normes Euro (mis en service avant 1993).

Certains types de véhicules ne sont pas concernés : les poids lourds, les tracteurs, les véhicules prioritaires…[1] Une dérogation est également possible pour les véhicules qui ne sont pas dans cette liste, moyennant paiement de 35€/jour, et pour 8 jours/an maximum.

Attention, les véhicules provenant de Wallonie, de Flandre ou de l'étranger devront aussi respecter cette limitation.

Les autres diesel plus récents seront progressivement soumis aux mêmes restrictions de circulation. Dès janvier 2019, les véhicules mis en circulation avant 2001 ne pourront plus circuler librement.

DIESEL	2018	2019	2020	2022	2025
Sans norme Euro					
Euro I (1993)					
Euro II (1996)					
Euro III (2001)					
Euro IV (2006)					
Euro V (2011)					
Euro VI b (2015)					

Accès

Accès avec le pass payant, maximum 8 jours/an

Les nombres entre parenthèses indiquent à partir de quelle année les véhicules mis en service doivent respecter quelle norme Euro.

En 2019, les voitures à essence sans norme EURO ou Euro 1 seront soumis aux mêmes restrictions.

- Lire aussi Quelle est la voiture la plus écologique ?

En savoir plus

- Le diesel n'a pas fini de polluer en Belgique
- Site officiel de la Low Emission Zone à Bruxelles.
- La carte des zones de restriction de circulation en Europe.

---

[1] La liste complète des véhicules non concernés.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:

https://www.ecoconso.be/content/les-vieux-vehicules-diesel-interdits-bruxelles